



Le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, a lancé un ultimatum de cinq jours aux vendeurs de produits de première nécessité pour enrayer la hausse des prix ou faire face à de lourdes sanctions.

Après avoir présidé une réunion le 20 mars avec les importateurs et l'association des droits de consommateur, pour mettre fin à la hausse actuelle du prix du poisson et du riz sur le marché, le ministre a déclaré que les entreprises ne respectaient pas la nouvelle grille de prix.

Mardi, sur le terrain pour s'assurer que les prix homologués étaient respectés, le ministre et son équipe ont procédé au scellage des structures ne respectant pas les prix communiqués

Le ministre a donc donné cinq jours à tous les autres vendeurs pour se conformer aux exigences, sinon une équipe descendra sur les marchés pour sceller les entreprises récalcitrantes.

Lors de la dernière réunion présidée par le ministre le 20 mars, il avait été convenu qu'un kilogramme de riz serait vendu à des prix compris entre 330F et 425, tandis qu'un kilogramme de poisson compris entre 1000F et 1200F, tous ces prix étant applicables à Douala et Yaoundé.